



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 52
- présents suppléants : 2
- procurations : 12
- votants : 66
- abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION n° 2017/162**

L'an deux mille dix-sept et le 30 août à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 21 août 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Tilhouse. Monsieur Pascal LACHAUD a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Éric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERRIS, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES

**Présents suppléants** : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marc VIGNES), Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY),

**Titulaires ayant donné procuration** : Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Monique KATZ à Monsieur Jean-Paul LARAN, Madame Françoise PIQUE à Madame Suzanne SIMOÏS, Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Alain PIASER, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Madame Elisa PANOFRE, Madame Nicole MARQUIE à Madame Gisèle ROUILLON, Monsieur Pascal AUDIC à Monsieur Alain DASSAIN, Monsieur Laurent LAGES à Madame Joëlle ABADIE, Madame Stéphanie NOGUES à Monsieur Alain DUCASSE, Monsieur Joël DEVAUD à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Gérard SABATHIE à Monsieur Michel SICARD.

**Absents** : Mesdames et Messieurs, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Jacques LAUREYS, André QUINON, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEYZE, Joëlle PEYRO, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Claude GAYE, Guy RAYNAL, Didier FAVARO et Valérie DUPLAN

**Objet** : SPANC - Adoption des tarifs des redevances et de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement

Parmi ses missions principales, le SPANC a en charge :

- le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes,
  - le contrôle des installations d'assainissement dans le cadre des transactions immobilières,
  - le contrôle de la conception et de l'exécution des installations neuves,
- pour lesquels en contrepartie du service rendu une redevance est demandée aux usagers.

Suite à la fusion, il convient de fixer les tarifs de redevances applicables à l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé l'obligation d'équilibrer le budget SPANC qui est un SPIC sans subvention d'équilibre du budget principal et à l'aide des seules redevances et autres recettes du service.

**Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil décide**

- de fixer à dix ans la périodicité des contrôles de bon fonctionnement (66 voix pour),
  - de fixer les tarifs des redevances de contrôles du SPANC comme suit :
- Cent euros pour les contrôles de bon fonctionnement et les contrôles de bonne exécution (66 voix pour)
  - Cent soixante euros pour les contrôles dans le cadre des transactions immobilières (65 voix pour - 1 voix contre)

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 12 SEP. 2017